

Prot. 77/2020

Montréal, le 27 mars 2020

INSTRUCTIONS

Au clergé et aux laïcs de l'Éparchie Saint Maron - Canada À propos des mesures temporaires dues au virus Corona (COVID-19)

Révérends Messeigneurs et Pères, Chers frères et sœurs, fidèles de nos paroisses,

Je vous salue par la paix du Seigneur,

Par cette lettre, je vous rassure, avec le clergé de l'Éparchie de notre présence continue pour vous desservir spirituellement et pastoralement, surtout qu'actuellement vous êtes incapables de participer en personne aux cérémonies dans nos églises paroissiales.

Nous continuerons à vous accompagner, à célébrer les messes à vos intentions, à prier avec vous et pour vous, en particulier pour ceux et celles infectés (es) par le virus Corona ainsi que ceux et celles qui prennent soins d'eux.

En raison de la situation du pays et de certaines provinces en particulier, à la lumière de l'épidémie du virus susmentionné, et en se basant sur la déclaration publiée par le Patriarcat maronite au Liban le 21 mars 2020, et des recommandations du Conseil des Églises Orientales au Vatican le 26 mars 2020, et en ligne avec les directives de la Conférence des Évêques Catholiques du Québec (AECQ) et des Évêques des autres provinces, et conformément aux décisions rendues par les gouvernements fédéral et provincial, je vous adresse cette série des instructions afin de les appliquer jusqu'à nouvel ordre.

MESURES LITURGIQUES TEMPORAIRES CONCERNANT LES SACREMENTS

• Dispensation de la participation à la messe le dimanche et les jours fériés

Les fidèles, à l'exception du clergé de l'Éparchie, sont dispensés de participer à la messe le dimanche et les fêtes, et remplacent cela en suivant la célébration eucharistique et la Communion spirituelle par le «désir» sur les médias sociaux ou les télévisions, ou en allouant du temps pour la prière individuelle et / ou familiale et la lecture de la Bible (possibilité de suivre la prière du Chapelet, la Messe quotidienne et dominicale sur le site Web de l'Éparchie (MaronitesCanada) et la plupart des pages de médias sociaux ou des sites Web des paroisses).

• Sacrements de Baptême et de Confirmation

Reporter les cérémonies de Baptême et de Confirmation réservées au cours de cette période à des dates ultérieures, sauf en cas d'extrême nécessité.

• Sacrement du Pardon

Offrir le service de confession sur rendez-vous avec le curé de la paroisse, à condition qu'une pièce soit allouée, où le confesseur et le candidat puissent respecter la distanciation conformément aux mesures de sécurité (des mesures de précaution doivent être suivies pour empêcher la transmission du virus Corona lors de l'audition des confessions).

• Célébration de la Première Communion

Reporter les célébrations de la Première Communion dans toutes les paroisses au mois de septembre ou octobre, mais surtout avant le début de la nouvelle année liturgique en novembre 2020.

• Sacrement du Mariage

Reporter les célébrations du sacrement de mariage réservées au cours de cette période à des dates ultérieures, et si nécessaire, se référer à la chancellerie de l'Éparchie.

• Sacrement de l'Onction des Malades

Assurer le sacrement de l'onction des malades à ceux qui en ont besoin, tout en prenant toutes les mesures préventives pendant l'onction (les prêtres sont autorisés de mettre leurs mains au-dessus de la tête du patient et non sur lui, d'utiliser un nouveau coton et de mettre un gant de protection lors de l'administration de l'onction, à condition qu'ils soient éliminés immédiatement après usage).

• Rituel des Funérailles et d'Enterrement

Les funérailles sont limitées aux chapelles du cimetière (exclusivement) en présence de seulement 5 personnes, ou selon les mesures et décisions prises par les gouvernements provinciaux et sans condoléances.

PROGRAMME DU DIMANCHE DES RAMEAUX, SEMAINE SAINTE ET PÂQUES

• Dimanche des Rameaux

Célébrer l'Eucharistie sans procession ni la présence des fidèles. Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

• Mercredi Saint (rituel de la chandelle)

Célébrer l'Eucharistie avec le rituel de la chandelle sans la présence des fidèles. Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

• Jeudi Saint

Célébrer l'Eucharistie avec l'adoration au Saint Sacrement sans le rituel du lavement des pieds ni la présence des fidèles. Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

• Vendredi Saint

Célébrer le rituel de la prosternation de la croix sans la présence des fidèles. Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

Dimanche de Pâques

Célébrer l'Eucharistie sans procession ni la présence des fidèles. Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

Alors que nous traversons ces circonstances inhabituelles en raison de l'épidémie du virus Corona, nous nous trouvons face à un fait, à savoir que l'humain est sujet en tout temps à des incertitudes qui ébranlent sa paix et sa sécurité. Seul le Seigneur reste la planche de salut: nous croyons que la mort et la résurrection du Fils de Dieu, le « summum » de l'acte de son amour pour l'humanité, sa créature, sont vraiment notre passerelle de ce monde à la gloire céleste.

Avec mes prières,

